



## LISTE DES DELIBERATIONS

### Comité syndical du 28 septembre 2023

**Présidente** : Madame Catherine Creuze

**Date de la convocation** : jeudi 21 septembre 2023

**Secrétaire de Séance** : Mme Dehan

**Affiché le** : 29 septembre 2023

\*\*\*\*\*

#### Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5.5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

**Ont donné pouvoir** : M. Chapuis à Mme Creuze - M. Benzeghiba à Mme Reveyrand

**2023-99 Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la décision prise par la Présidente du Symalim sur la période du 23 juin au 21 septembre 2023 citée ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021- 021 du 29 juin 2021.

**2023-100 Annulation du mandat n°2327 – « Remise à niveau partielle de la scénographie de l'Iloz' »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **ANNULE** le mandat n°2327 « Remise à niveau partielle de la scénographie de l'Iloz' »

**2023-101 Mandat n°2313 – « étude de la refonte globale de la scénographie de l'Iloz' »**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n°2313 – « étude de la refonte globale de la scénographie de l'Iloz' »

- **DIT** que cette dépense est imputée au budget principal du SYMALIM, section d'investissement pour un montant de 65 000 € TTC

**2023-102 Décision modificative n°2 du budget principal du SYMALIM – exercice 2023- section d'investissement**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modification n°2 du budget principal du Symalim pour l'exercice 2023 tel qu'explicitée ci-dessus.

**2023-103 Convention financière EDF/ SYMALIM pour la mise en œuvre du programme d'actions dans le cadre du Plan de gestion des aménagements du castor d'Europe le long de la digue du canal de Jonage – octobre 2023 à mars 2025**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention financière telle qu'annexée, d'un montant de 70 140 € maximum, pour la mise en œuvre du programme d'actions dans le cadre du plan de gestion des aménagements du castor d'Europe le long de la digue du canal de Jonage pour la période d'octobre 2023 à mars 2025.

**2023-104 Convention de Prestations Intégrées (CPI) pour la conduite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) portant sur un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du centre équestre n°3**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la Convention de Prestations Intégrées (CPI) pour la conduite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) portant sur un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du centre équestre n°3 telle qu'exposée ci-dessus et annexée à ce rapport ;  
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de prestations intégrées confiée à la SPL SEGAPAL pour la conduite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) portant sur le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du centre équestre n°3 ;  
- **DIT** que cette dépense sera imputée à la section de fonctionnement du Budget principal du Symalim à hauteur de 12 800,00 € HT soit 15 360,00 € TTC maximum.

A Vaulx-en-Velin, le 29 septembre 2023

La Présidente  
Catherine CREUZE

